

Bâtiment 6, rue Mégevand - Restructuration des locaux de la Police Municipale - Adoption du projet - Lancement de l'appel d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur : Créé en 1986, le Service de Police Municipale a connu une évolution qui a conduit tant à un accroissement de ses missions qu'à une augmentation conséquente des effectifs au fil des années.

Or, les locaux dans lesquels ce service est installé depuis l'origine n'avaient, eux, subi aucune modification. Une restructuration s'imposait donc. Elle doit permettre de prendre en compte la nécessité à la fois d'un accueil du public plus satisfaisant et d'une amélioration des conditions de travail du personnel tant administratif qu'en tenue (hygiène, sécurité, local repos et détente, etc.).

Le projet, dont la maîtrise d'oeuvre est assurée par les Services Techniques de la Ville de Besançon (Bâtiment, Electricité-Chauffage), consiste en la rénovation et l'extension des locaux de la Police Municipale (300 m²) et la mise en conformité pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des entrées des services installés à la Mairie, 6 rue Mégevand.

L'estimatif des travaux est le suivant :

- lots bâtiment	1,232 MF
- lots techniques	0,385 MF
- lots régie (plomberie)	0,100 MF
- mobilier	0,230 MF
- location structures provisoires	0,100 MF
- aménagement de la cour	0,400 MF

TOTAL	2,447 MF
arrondi à	2,500 MF
	(valeur octobre 95)

Les travaux se dérouleront de janvier à juin 1996.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le projet,

- et autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir après appels d'offres, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décisions de poursuivre, permettant l'exécution complète des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets concernés.

M. LE MAIRE : Ils sont très mal logés ces agents de la Police Municipale. Pour améliorer cette situation, 300 m² leur seront nécessaires et ils seront mieux, non pas pour rester dans les locaux mais pour être un peu partout, faire respecter le stationnement et être aussi en îlotage dans les différents quartiers.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.